

## Information sur l'opération JPMorgan

**Paris (France), 11 Juin 2012** – A la suite du dépôt par Vector Capital le 25 mai de projets de résolutions à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 20 juin (les « Résolutions Vector »), Technicolor a reçu, le 8 juin au matin, de Jesper Cooperatief U.A. (« JPMorgan ») une proposition de modifier par avenant (la « Proposition d'Avenant ») les contrats qu'elle a conclus le 2 mai 2012 avec la Société (les « Contrats JPMorgan »). Le Conseil d'administration de Technicolor s'est réuni le même jour pour examiner la Proposition d'Avenant.

JPMorgan proposait de porter de 1,60 à 1,90 euro le prix de souscription des actions à émettre en sa faveur dans le cadre de l'augmentation de capital réservée, de sorte que le produit total des augmentations de capital prévues dans les Contrats JPMorgan tels que modifiés par la Proposition d'Avenant aurait été compris entre 169 millions d'euros et 179 millions d'euros, à comparer à un produit total d'émission compris entre 147 millions d'euros et 158 millions d'euros selon les termes actuels des Contrats JPMorgan. Le Conseil d'administration a considéré comme très positive l'offre de JPMorgan d'augmenter le prix de souscription à l'augmentation de capital réservée.

Toutefois, la Proposition d'Avenant prévoyait l'introduction de nouvelles dispositions dans les Contrats JPMorgan que le Conseil d'administration a estimées défavorables pour la Société et ses actionnaires.

Ces nouvelles dispositions, qui ne figurent pas dans les Contrats JPMorgan, comprenaient une indemnité dite « *break-up fee* » ainsi qu'une nouvelle condition dans les Résolutions JPMorgan imposant qu'aucune résolution ayant un objet équivalent (y compris les Résolutions Vector, telles qu'amendées, le cas échéant) ne soit soumise au vote de l'Assemblée Générale<sup>[1]</sup>. Compte tenu de l'obligation, en droit français, de soumettre les Résolutions Vector au vote de l'Assemblée Générale ainsi que tout amendement présenté par un actionnaire, cette condition rendait les engagements de JPMorgan au titre de la Proposition d'Avenant moins certains qu'en vertu des Contrats JPMorgan. En conséquence, le Conseil a conclu que le caractère ferme et irrévocable des Contrats JPMorgan était plus favorable à la Société et à ses actionnaires et que l'incertitude générée par cette nouvelle condition l'emportait sur les avantages de la Proposition d'Avenant.

Conformément à ses obligations sous les Contrats JPMorgan, la Société continuera à faire ses meilleurs efforts pour obtenir l'approbation, lors de l'Assemblée Générale du 20 juin, de l'opération convenue avec JPMorgan le 2 mai. La Société rappelle que lors de sa réunion du 29 mai 2012, le Conseil d'administration a recommandé à l'unanimité aux actionnaires de voter en faveur des résolutions relatives à la réalisation de cette transaction.

---

<sup>[1]</sup> Cette condition est décrite comme suit dans la Proposition d'Avenant : « *sous réserve (...) de la non soumission ou de la non-adoption de toutes résolutions ayant un objet équivalent dont les résolutions A, B, C, D, E, F [les Résolutions Vector] le cas échéant amendées* ».



### **A propos de Technicolor**

Technicolor, leader technologique mondial dans le secteur du Media & Entertainment, est à la pointe de l'innovation numérique. Grâce à nos laboratoires de recherche et d'innovation de premier plan, nous occupons des positions-clés sur le marché au travers de la fourniture de services vidéo avancés pour les créateurs et les distributeurs de contenu. Nous bénéficions également d'un riche portefeuille de propriété intellectuelle, centré sur les technologies de l'image et du son, et reposant sur une activité de Licences performante. Notre engagement : soutenir le développement de nouvelles expériences passionnantes pour les consommateurs, au cinéma, à la maison, ou en mobilité.

Euronext Paris : TCH • [www.technicolor.com](http://www.technicolor.com)

### **Contacts :**

**Relations Investisseurs :** +33 1 41 86 55 95

[investor.relations@technicolor.com](mailto:investor.relations@technicolor.com)

**Relations Actionnaires :** 0 800 007 167

[shareholder@technicolor.com](mailto:shareholder@technicolor.com)

### **Relations Presse :**

Technicolor : +33 1 41 86 53 93

[technicolorpressoffice@technicolor.com](mailto:technicolorpressoffice@technicolor.com)

Brunswick : +33 1 53 96 83 83

Marie-Laurence Bouchon • [mbouchon@brunswickgroup.com](mailto:mbouchon@brunswickgroup.com)